

Le REV France
Réseau français sur l'entente de voix

c'est...

- *une communauté de personnes (entendeurs de voix, professionnels et usagers de la psychiatrie, proches et amis) qui travaillent, ensemble, à la mise en œuvre d'une approche constructive des voix et autres expériences inhabituelles ;*

- *des groupes locaux d'entendeurs de voix permettant à chacun d'échanger, partager son expérience et ses stratégies pour faire face aux voix, ainsi qu'un appui pour le démarrage de nouveaux groupes ;*

- *des réunions thématiques pour débattre de sujets essentiels tels que la notion de « maladie » en santé mentale, l'usage des médicaments psychotropes, la médicalisation de la détresse sociale ;*

- *des actions de sensibilisation sur les voix à destination du grand public, des familles et des professionnels de la santé mentale, ainsi que la promotion d'une approche orientée vers le rétablissement (défense des droits, responsabilisation et prise en main de leur existence par les personnes elles-mêmes) ;*

- *un lien avec le Mouvement international sur l'entente de voix, INTERVOICE...*

***Vous aussi souhaitez agir
en faveur du rétablissement
des personnes qui entendent des voix ?***

Rejoignez-nous et faites exister le REV...

REV France
Réseau français sur l'entente de voix

Siège social et adresse de correspondance :

REV France
42 rue de l'Archer
45160 St Hilaire St Mesmin

Pour toute demande d'informations, écrivez à l'adresse électronique de l'association :

admin@revfrance.org

Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez écrire au siège social de l'association (adresse ci-dessus) ou laisser un message au 06.31.87.18.89 en indiquant vos coordonnées et en précisant un créneau horaire où nous pouvons vous rappeler.

Les statuts du REV France ainsi que le règlement intérieur de l'association sont consultables en ligne et téléchargeables sur www.revfrance.org

Sur ce site se trouvent également des documents d'information sur l'expérience consistant à entendre des voix, des témoignages d'entendeurs de voix... ainsi qu'un répertoire des groupes d'entendeurs de voix existants et la personne à contacter pour les rejoindre.

Si vous souhaitez faire répertorier votre groupe, recevoir les informations du REV France ou proposer des contributions, contactez-nous !

**Site internet : www.revfrance.org
Contact : admin@revfrance.org**



Le *Réseau français sur l'entente de voix* (REV France) est une association loi 1901 à but non lucratif.

Le fait d'entendre des voix ou de vivre d'autres expériences inhabituelles (visions, perceptions olfactives et gustatives, etc.) conduit souvent à un isolement des personnes qui les vivent et qui craignent d'être mal perçues si elles en parlent autour d'elles, voire d'être stigmatisées comme « folles ». Certaines ont été diagnostiquées psychotiques ou schizophrènes par la psychiatrie.

Le *Réseau français sur l'entente de voix* regroupe des personnes qui considèrent qu'entendre des voix n'est pas, en soi, un signe de maladie mentale mais constitue, au contraire, une expérience porteuse de sens pour la personne qui la vit.

Nous proposons aux personnes intéressées des espaces de parole et d'échanges sur l'entente de voix et les façons de s'accommoder de cette expérience afin de vivre une existence gratifiante.

**Site internet : www.revfrance.org
Contact : admin@revfrance.org**

Entendre des voix : une expérience humaine commune

Contrairement à une opinion largement répandue, y compris parmi les professionnels de la santé mentale, entendre des voix est une expérience humaine commune. On estime la proportion d'entendeurs de voix au sein de la population générale entre 8 et 14 %.

Il s'agit d'un chiffre bien supérieur à celui de la prévalence des « troubles schizophréniques » estimée par la psychiatrie à 1 % de la population.

Cette observation remet en question l'opinion traditionnelle selon laquelle entendre des voix serait un signe de maladie mentale. Au contraire, les études épidémiologiques montrent qu'il s'agit d'une expérience sinon banale du moins partagée par un grand nombre de personnes.

Vivre bien avec ses voix, c'est possible !

Non seulement de nombreuses personnes entendent des voix mais la plupart d'entre elles se portent bien et n'ont jamais eu affaire à la psychiatrie du fait de cette expérience.

Là encore, des études cliniques détaillées comparant les expériences des entendeurs de voix qui sont devenus des patients psychiatriques et celles d'entendeurs de voix « bien portants » montrent qu'il n'existe pas de différences systématiques dans les caractéristiques des voix (fréquence, intensité, contenu, agressivité...).

Il existe pourtant une différence importante entre l'expérience de la personne devenue patient psychiatrique et celle qui se porte bien tout en entendant des voix, c'est la nature de la relation de la personne avec ses voix. Une relation de défiance entre la personne et ses voix est plus souvent retrouvée pour les personnes devenues patients psychiatriques tandis que les entendeurs de voix « bien portants » ont généralement une relation plus apaisée à leurs voix.

Or, il n'y a là aucune fatalité et l'expérience montre qu'il est possible de modifier sa relation aux voix. Le fait de pouvoir parler des voix avec d'autres « entendeurs » et d'échanger des stratégies pour faire face aux voix constitue un appui essentiel dans ce sens. C'est la raison d'être des « groupes d'entendeurs de voix ».

Il est également possible pour les professionnels de la santé mentale et les proches et amis des entendeurs de voix d'apporter à ceux-ci une aide constructive, d'abord à travers une meilleure connaissance du phénomène de l'entente de voix, ensuite par la prise en compte des voix et également à l'aide de techniques telles que le « Dialogue avec les voix ».

Entendre des voix : une expérience riche de sens...

Le fait de considérer les voix comme un signe de maladie a amené la psychiatrie à négliger le contenu des voix. Puisqu'il ne s'agirait que d'un symptôme, pourquoi s'intéresser à ce que disent les voix ?

Là encore, une étude minutieuse, engagée en partenariat avec les entendeurs de voix eux-mêmes, montre que le contenu des voix est porteur de signification pour la personne qui les entend. Les voix semblent connaître particulièrement bien la personne qui les entend et ce qu'elles disent manque rarement de pertinence : c'est même une des raisons qui peut les rendre insupportables... mais peut aussi en faire des alliées de valeur lorsque la personne apprend à découvrir leurs motivations et à composer avec elles tout en reprenant son autonomie.

Des recherches ont mis en évidence, pour les personnes devenues des patients psychiatriques, un lien entre le fait d'entendre des voix et des expériences traumatiques dans plus de 70 % des cas. On n'entend pas des voix par hasard, pas plus qu'on ne travaille en psychiatrie par hasard : et si le temps était venu, plutôt que de mettre à distance ce qui nous effraie, de découvrir ce qui nous relie ?

Réseau français sur l'entente de voix (REV France) Association loi 1901 à but non lucratif

Bulletin d'adhésion

Je demande à adhérer au REV France et je choisis la modalité suivante :

- 1 - adhésion simple : cotisation 30 €
- 2 - adhésion de soutien : cotisation 50 €
- 3 - membre bienfaitrice/bienfaiteur : droit d'entrée 150 € + cotisation 50 €

Montant de mon règlement par chèque à l'ordre du REV France :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse électronique :

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des statuts du REV France et je m'engage à respecter son règlement intérieur. N.B. : l'adhésion est valable pour une année civile.

Date :

Signature :

Ce bulletin d'adhésion est à retourner, accompagné de votre règlement à REV France, 42 rue de l'Archer, 45160 St Hilaire St Mesmin. Vous pouvez également adhérer directement en ligne sur www.revfrance.org